



**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT**  
**RIVIERA FRANCAISE AMENAGEMENT**

**AVIS DE MARCHÉ**

**Transplantation et mise en jauge des oliviers de l'écoquartier « Cœur de Carnolès ».**

**Section I : Pouvoir adjudicateur**

SPLA Riviera Française Aménagement - Correspondant : Ndeye Fatou SENHOR - Directrice Générale - 25 rue Villarey 06500 Menton, tél. : 09.72.59.10.78. Courriel : [secretariat@riviera-francaise-amenagement.fr](mailto:secretariat@riviera-francaise-amenagement.fr) Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

**Section II : Objet**

Intitulé : Transplantation et mise en jauge des oliviers de l'écoquartier « Cœur de Carnolès ».

Numéro de référence : 2022/01

Description des prestations : Les travaux, objet de la présente consultation sont détaillées dans le CCTP.

La présente consultation a pour objet la transplantation d'une partie de la végétation afin de réaliser la conservation d'une partie du patrimoine arboré dans le cadre du futur projet d'aménagement d'espaces publics de la ZAC Cœur de Carnolès sise sur la commune de Roquebrune Cap Martin.

Les prestations objet du marché sont décrites dans le CCTP.

Les sujets seront mis en jauge à la charge de l'entreprise durant une période d'environ 2 ans avant que les travaux de l'écoquartier cœur de Carnolès ne débutent. Puis la plantation des 26 oliviers lors de la réalisation des travaux d'espaces vert de l'écoquartier « Cœur de Carnolès » seront à la charge de l'entrepreneur attributaire du présent marché et cela même si celui-ci n'est pas retenu pour le marché de l'aménagement des travaux d'espaces vert de l'écoquartier « Cœur de Carnolès ». Ceci afin de maintenir la garantie de plantation auprès d'une seule entreprise.

Durée du marché ou délai d'exécution : 25 mois à compter de la notification du marché.

**Section III : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les conditions de participation sont précisées dans le Dossier de Consultation des entreprises

**Date limite de réception des offres : 03 mars 2022 à 17h**

**Section IV : Procédure** : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le présent marché ne fait pas l'objet de lots au sens de l'article R2113-1 du code de la commande publique.

Le présent marché ne fait pas l'objet de tranches au sens de l'article R2113-4 du code de la commande publique.

Les variantes ne sont ni exigées, ni autorisées

Critères d'attribution :

Valeur Technique : 60%

Prix 40%

Les sous-critères sont détaillés dans le dossier de consultation des entreprises

**Section V : Renseignements complémentaires**

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nice, 18 Avenue des Fleurs – 06000 Nice, F, Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours en référé pré contractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU BOAMP : 10 février 2022– Annonce N° 22-21425